

**Affichage du 14 mars 2015**

Suite à convocation de Monsieur le Maire, Conseiller Général des AM, le conseil municipal s'est réuni, salle polyvalente, le jeudi 26 mars 2015 à 18H30.

**Sont présents** : Outre Monsieur le Maire, Madame Gantelme S et monsieur Landra Ph adjoints, ainsi que Mesdames Di Salvo M, Domerego M, Leandro M, Scotto M, Videau A et Messieurs Albin M, Martigny J Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Monsieur Blanc G représenté par pouvoir à monsieur Landra Ph.

**Secrétaire de séance** : Madame Videau A, désignée à l'unanimité.

**Ordre du jour** : Approbation du PV du 06 janvier 2015 ; Comptes administratifs 2014 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement ; Délibérations financières ; Comptes de gestion 2014 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement ; Orientations budgétaires de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement ; Demande de subvention auprès du Conseil général des AM pour la réalisation d'une carte communale ; Demande de subvention auprès du Conseil général des AM pour l'organisation de la journée du terroir ; Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « Exploits sans frontière » ; Questions diverses.

En préambule, monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter le point inscrit à l'ordre du jour concernant une demande de subvention en faveur de l'association « Exploits sans Frontière ». En effet, ce point sera présenté lors du vote du budget 2015 de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire poursuit en demandant que soit observée une minute de silence pour les victimes de la catastrophe aérienne survenue le 24 mars dernier sur le territoire français.

**APPROBATION DU PV DU 06 JANVIER 2015**

Ce document est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité et mis à la signature.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DE LA COMMUNE, DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEL2015-03-005)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les comptes administratifs donnent une vision précise des crédits ouverts et des dépenses réellement engagées sur l'année écoulée. Il remercie mesdames Gantelme S, Lescure V et la comptable du trésor madame Izoard S pour le travail accompli dans le cadre du suivi budgétaire et comptable. Il précise que les comptes administratifs 2014 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement n'apportent pas d'observations particulières. Les résultats font apparaître pour chacun des budgets un excédent qui contribuera au financement des investissements prévus.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à madame Gantelme afin de présenter les comptes administratifs 2014 de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement et quitte la salle.

Madame l'adjointe aux finances, qui assure la présidence, fait une présentation détaillée des comptes, en section de fonctionnement et d'investissement.

Pour la commune, les chiffres sont arrêtés de la façon suivante :

Résultats reportés en fonctionnement	79 406.02 €
Recettes de fonctionnement	273 296.38 €
Dépenses de fonctionnement	191 992.87 €
Résultat d'exécution de fonctionnement	160 709.53 €

Résultats d'investissement reportés	287 046.74 €
Recettes d'investissement	195 010.01 €
Dépenses d'investissement	39 983.01€
Résultat d'exécution d'investissement	442 073.74 €
Restes à réaliser en dépenses	2 598 870.00 €
Restes à réaliser en recettes	2 101 440.00 €
Besoin de financement en investissement	55 356.26 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune.

Madame Gantelme poursuit en présentant les comptes de la régie de l'eau et de l'assainissement, qui sont arrêtés de la façon suivante :

Résultats reportés en fonctionnement	15 588.33 €
Recettes de fonctionnement	52 638.82 €
Dépenses de fonctionnement	49 987.51 €
Résultat d'exécution de fonctionnement	18 239.64 €

Résultats d'investissement reportés	174 365.30 €
Recettes d'investissement	32 631.55 €
Dépenses d'investissement	26 282.87 €
Résultat d'exécution d'investissement	180 713.98 €
Restes à réaliser en dépenses	184 130.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €
Besoin de financement en investissement	3 416.02 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de la régie de l'eau et de l'assainissement.

### **DELIBERATIONS FINANCIERES (DEL2015-03-006)**

Monsieur le Maire regagne la séance et remercie le conseil municipal de sa confiance. Il propose ensuite de procéder à l'affectation des résultats de l'année 2014 et donne la parole à madame Gantelme. Madame l'adjointe indique que pour la commune, le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 160 709.53 € qui se décompose comme suit :

Résultat de l'exercice	81 303.51 €
Résultat antérieur reporté	79 406.02 €
Résultat à affecter	160 709.53 €

Monsieur le Maire précise que la capacité d'autofinancement de la commune est tout à fait correcte pour une collectivité telle que la notre. Elle permettra de supporter la part communale prévue dans les différents plans de financements liés aux opérations programmées, tout autant que les subventions sollicitées soient obtenues.

Sur proposition de monsieur le Maire à l'unanimité, il est décidé l'affectation suivante :

Compte R 1068 en investissement	55 356.26 €
Compte R 002 en fonctionnement	105 353.27 €

Madame l'adjointe aux finances poursuit en présentant le résultat d'exploitation du compte administratif 2014 de la régie de l'eau et de l'assainissement qui s'élève à 18 239.64 € et qui se décompose comme suit :

Résultat de l'exercice	2 651.31 €
Résultat antérieur reporté	15 588.33 €
Résultat à affecter	18 239.64 €

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de l'exercice démontrent que le prix de l'eau facturé aux abonnés est calculé au plus juste en regard des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées. Il poursuit en proposant d'affecter ce résultat comme suit :

Compte R 1068 en investissement	3 416.02 €
Compte R 002 en fonctionnement	14 823.62 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'affectation des résultats telle que présentée.

### **COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNE, DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEL2015-03-007)**

Les comptes de gestion de Madame le receveur municipal étant en tous points conformes aux comptes administratifs, ils sont unanimement adoptés par le conseil municipal.

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE, DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (DEL2015-03-008, DEL 2015-03-009a ET 009b)**

Monsieur le Maire indique qu'il juge utile d'avoir un débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration des budgets de l'année 2015, même si la loi ne l'impose pas pour les communes de notre strate. Il précise que les diminutions des dotations annoncées par l'Etat seront mises en application à compter de 2015. Cette baisse de recettes nous imposera une nouvelle fois de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement en maintenant du mieux possible les services rendus aux habitants et en maîtrisant la pression fiscale sur les ménages. Monsieur le Maire propose que pour poursuivre les investissements prévus, une légère augmentation des impôts locaux s'impose. Il souligne que même si les taux des impôts peuvent paraître élevés, les bases d'imposition sont faibles par rapport aux autres communes de notre strate. Il propose que les trois taxes, qui n'ont pas subi de hausse depuis 2013, soient augmentées de 0.50 %. Ce qui les porterait à :

- 19.14 % pour la taxe d'habitation,
- 12.88 % pour la taxe foncière bâtie,
- 44.59 % pour la taxe foncière non bâtie.

Par ailleurs, il précise que dans le cas où l'Etat n'augmente pas les bases d'impositions, la hausse des trois taxes générerait une recette supplémentaire de 1976 € sur l'année. Cela se traduirait pour une famille de cinq personnes qui est propriétaire de son logement, par une augmentation annuelle de 11 euros.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation des taux des trois taxes telle que présentée par monsieur le Maire.

Monsieur le Maire poursuit en annonçant la stabilité de l'ensemble des tarifs municipaux de la commune et de la régie de l'eau et de l'assainissement. Seule la taxe de pacage est portée à 2.99 € au lieu de 2.86 € car elle est fixée par un arrêté préfectoral. Par ailleurs au niveau du cimetière, il suggère de modifier la répartition du tarif des concessions décennales comme suit :

- 260 € en faveur de la commune,
- 140 € en faveur du CCAS.

Cette nouvelle répartition n'implique aucune hausse.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à madame Gantelme. Madame l'adjointe aux finances rappelle que les loyers des logements communaux sont augmentés en fonction de l'indice de référence en vigueur pour les locations immobilières. Elle précise que le logement du moulin est actuellement vacant. De gros travaux de remise en état sont à prévoir avant de pouvoir attribuer ce logement. Ils sont estimés à 9 000 € HT. Monsieur le Maire suggère de réviser à la hausse le montant du loyer une fois les travaux effectués afin de tenir compte de l'environnement global de ce logement qui bénéficie d'une cave et de 1000 m<sup>2</sup> de jardin.

Madame Gantelme poursuit en indiquant que la SARL Bennati qui exploitait « Le Vieux Four » a cessé son activité. Monsieur le Maire souhaite qu'une publicité soit faite afin de trouver un nouvel exploitant pour ce commerce. Il précise que pour être viable, l'exploitation ne doit pas être une activité principale. Le montant de la location des locaux et de la licence IV sera fixé ultérieurement.

Monsieur Albin M craint que la municipalité ait de grosses difficultés à trouver un repreneur pour ce commerce. Il demande s'il ne serait pas possible de s'orienter vers une exploitation sous forme d'association.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut effectivement écarter aucune possibilité d'exploitation, mais qu'il s'agit là d'une activité commerciale.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions.

Madame l'adjointe aux finances poursuit en présentant les nouvelles actions prévues en investissement pour l'année 2015. Il s'agit de la réalisation de la carte communale pour un montant maximum de 30 000 €. Il convient de demander une subvention de 3 000 € au Conseil général et de 8 000 € à l'Etat. Il est également prévu de demander une subvention de 6 000 € au titre du produit des amendes de police pour les travaux de sécurisation du stationnement au quartier le Bausset et qui sont évalués à 20 000 €. La création d'une aire multisports au quartier le Bausset est par ailleurs à l'étude. Cet équipement permettra de libérer l'espace de jeux situé montée des Escaïons et de le transformer en parking.

Dans le budget de l'eau et de l'assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux programmes.

Le conseil municipal prend acte.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES AM POUR LA RÉALISATION D'UNE CARTE COMMUNALE (DEL2015-03-010)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa séance du 20 novembre 2014, il avait été décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale en substitution de l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS), conformément à la loi ALUR. Afin de réaliser ce document d'urbanisme, et conformément au règlement départemental des aides aux collectivités du 18 juillet 2014, monsieur le Maire propose de demander au Conseil Général des Alpes-Maritimes une aide financière d'un montant de 3 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES AM POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DU TERROIR (DEL2015-03-011)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la valorisation des produits locaux et des savoir-faire du pays des Paillons, la municipalité organise chaque année une « journée du terroir », réservée exclusivement aux producteurs, agriculteurs, artisans et artistes de la vallée des Paillons. Cette manifestation a rencontré depuis deux ans un vif succès tant au niveau des exposants que du public venu nombreux. Afin de parfaire cette initiative, il convient de lui donner un plus grand rayonnement et de parfaire l'organisation pour accueillir dans les meilleures conditions exposants et visiteurs. Le budget lié à cette initiative, prévue le 20 septembre, est évalué à 4 300 €, ce qui représente un coût important pour une petite collectivité comme la nôtre. Aussi, monsieur le Maire propose de demander au Conseil général une aide financière de 1 000 €, dans le cadre du soutien qu'il apporte à l'animation en milieu rural pour les fêtes paysannes et agricoles. Il rappelle que le Département a toujours soutenu la collectivité pour cette initiative depuis la première année et remercie monsieur le Président du Conseil Général.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMMUNICATION**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour des raisons techniques et administratives, le partenariat à établir avec l'hebdomadaire « la lettre du Paillon » ne pourra pas se faire avant le mois de juin 2015.

Le conseil municipal prend acte.

### **CONTENTIEUX AVEC LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un contentieux est en cours près le Tribunal Administratif de Nice à l'encontre du comptable du trésor dans le cadre du litige avec la commune de l'Escarène pour une facturation de fourniture d'eau. Il tient à rappeler que contrairement à ce qui a pu être affirmé par certaines personnes l'eau est gratuite. Il précise que ce qui est facturé aux abonnés c'est le service qui inclus le traitement, la distribution, la gestion et l'amortissement des investissements. Par ailleurs, il souligne qu'une convention existe entre la SNCF et la commune de l'Escarène pour l'utilisation du captage du Tunnel du Braus et qu'il est tout à fait envisageable qu'une convention soit faite également entre notre commune et la SNCF.

Le conseil municipal prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.